INITIALES DU MAIRE
AD
yd
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI, LE 6 OCTOBRE 2014, AU 739 DES BOULEAUX À SAINTE-EULALIE À 19H30.

Sont présents :
Monsieur André Demers, maire
Madame Andrée Brûlé, conseillère
Monsieur Steeve Raiche, conseiller
Monsieur Alain Désilets, conseiller
Madame Marylène Fortier, conseillère

Madame Françoise Vigneault, conseillère est absente
Monsieur Steve St-Laurent, conseiller est absent

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur André DeMers.

Les membres confirment avoir reçu l'avis de convocation tel que requis par la Loi.

14-10-155: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Alain Désilets
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

14-10-156 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE MARDI, 2 SEPTEMBRE 2014 À 19H30

Il est proposé par Madame Andrée Brûlé
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 est adopté tel que rédigé. Les membres du Conseil municipal en ont reçu une copie pour en prendre connaissance avant l'assemblée.

14-10-157 : RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

de ratifier les comptes du mois de septembre 2014 au montant de 201,116.32$ tel que déposés.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures.

1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Demande d'avoir les dépenses du mois pour le public dans la salle des conseils.
Est-ce qu'on peut avoir l'ordre du jour publié sur le site WEB?
On examinera ces demandes en caucus.

RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire lit intégralement le rapport financier 2013. Il précise que ce rapport sera distribué à tous dans le journal local le Tournesol.

INITIALES DU MAIRE
AD
Yd
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire André DeMers dépose son rapport qui dresse un bilan de l'année 2013 et un comparatif avec l'année 2009. La situation financière actuelle de la municipalité est en bonne posture.

Avec les mesures qui sont en place de contrôle des dépenses et de la dette, combinée avec la poursuite du développement de la municipalité, notre localité possède ce qu'il faut pour poursuivre sa croissance tout en permettant aux contribuables de bénéficier d'un compte de taxes raisonnable.

RAPPORT DU REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DES DÉCHETS MADAME MARYLÈNE FORTIER

Réunion du 23 septembre pour le budget. Même prix que l'an passé pour les déchets et la récupération. Récupération des sapins de Noël encore cette année, Aston-Jonction va avoir son bac de récupération de peinture d'ici peu.

RAPPORT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ I.C.R.

Pas de réunion dernièrement.

DÉPÔT DU DEUXIÈME ÉTAT FINANCIER COMPARATIF

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal*, Monsieur Yvon Douville, directeur général secrétaire-trésorier, dépose un état financier comparatif qui compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

14-10-158 : DEMANDE EN MATIÈRE D'URBANISME : MONSIEUR MARTIN DESBIENS

Monsieur Yvon Douville, secrétaire du comité consultatif en urbanisme, dépose la recommandation du comité consultatif en urbanisme relativement à la demande de Monsieur Martin Desbiens d'ajouter aux usages permis dans la zone C3 celui d'entreposer des véhicules et des meubles de collection dans un but personnel.

CONSIDÉRANT la recommandation négative du comité consultatif en urbanisme d'autoriser ce changement.

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

accepte intégralement la recommandation du comité consultatif à l'effet de refuser le changement d'usage demandé par Monsieur Martin Desbiens.

14-10-159 : CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS 2014-17

Monsieur Yvon Douville, directeur général, dépose une note administrative datée du 6 octobre 2014 aux membres du conseil. Cette note explique certaines modifications à apporter aux conditions de travail actuelles en raison de l'embauche de l'inspecteur municipal adjoint, soit notamment au niveau des salaires, des heures de travail et de certaines dispositions non-salariales.

CONSIDÉRANT que ces changements permettent des économies à la municipalité tout en favorisant la rétention des employés.

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

que le Conseil modifie les conditions de travail des employés de la municipalité adopté en septembre 2013 en fonction des recommandations émises dans la note administrative du 6 octobre 2014, et ce pour la période 2014-17 se terminant le 31 décembre 2017.

14-10-160 : ENGAGEMENT INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT

Monsieur Yvon Douville, directeur général, dépose une note administrative datée du 6 octobre 2014 aux membres du conseil. Cette note fait la recommandation de nommer Monsieur Sylvain Dionne au poste d'inspecteur municipal adjoint.

CONSIDÉRANT le processus d'embauche visant à combler le poste d'inspecteur municipal adjoint et la recommandation émise dans la note administrative du 6 octobre 2014.

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

que le Conseil autorise l'engagement de monsieur Sylvain Dionne au poste d'inspecteur municipal adjoint à partir du 14 octobre 2014 ou un peu plus tard selon sa disponibilité.

14-10-161: RÈGLEMENT NO. 397-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 371-13 SUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin de mieux encadrer la vente et la sollicitation itinérante en matière d'incendie en raison de l'importance de la sécurité des citoyens et des nombreuses plaintes des citoyens à cet égard;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 25 août 2014;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance et que chacun d'entre eux déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Alain Désilets
et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil

adopte le règlement no. 397-14 modifiant le règlement no. 371-13 sur la prévention et la protection contre les incendies.

14-10-162 : AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NO. 398-14 SUR LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES

Avis de motion est donné par Monsieur Steeve Raiche
qu'il présentera à une séance subséquente un règlement sur la tarification de certains services.

INITIALES DU MAIRE
AD
Yd
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

14-10-163 : SURETÉ DU QUÉBEC : DÉSIGNATION DE L'ÉLU MUNICIPAL

CONSIDERANT QUE la Sureté du Québec offre à un élu municipal de partager un quart de travail avec le parrain de la municipalité.

Il est proposé par Monsieur Alain Désilets
et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil

> désigne madame Andrée Brûlé en tant que représentante de la municipalité lors de la journée de l'élu municipal 2014.

14-10-164 : DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ DE VIRIDIS

CONSIDÉRANT le projet de Viridis environnement Inc. d'entreposer des matières résiduelles fertilisantes (MRF) dans un ouvrage de stockage étanche appartenant à la Ferme Porcivet, soit 4000 m³ effectué en un remplissage;

CONSIDÉRANT que ce projet implique une utilisation autre que l'agriculture du lot 158 P de la paroisse de Sainte-Eulalie sur une superficie d'environ 3200 m²;

CONSIDÉRANT que la demande de Viridis est de prolonger jusqu'en 2020 l'utilisation autre que l'agriculture déjà accordée par la décision 404541 de la CPTAQ pour les mêmes matières, autorisation qui se terminait le 9 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit émettre une recommandation à la Commission de la protection du territoire agricole sous forme de résolution dans une telle situation;

CONSIDÉRANT qu'aucun impact négatif réel et significatif sur le potentiel agricole ainsi que sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles de la superficie visée et des terrains avoisinants n'est prévu suite à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'aucun impact négatif sur les règlements environnementaux (établissements de production animale) ainsi que sur l'homogénéité du territoire n'est prévu suite à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'aucun impact négatif sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources eau et sols dans la municipalité et la région n'est prévu suite à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il existe peu ou pas d'espaces appropriés sur le territoire de la municipalité pour l'usage demandé;

CONSIDÉRANT que cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal, en particulier au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'aucune plainte valide n'a été reçue par la municipalité en lien avec cet usage depuis la résolution 13-03-033 adoptée par le Conseil le 18 mars 2013;

CONSIDÉRANT que par son règlement no 376-13, des frais de 250 $ doivent être versés par le demandeur à la municipalité pour le traitement de cette demande.

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par Madame Andrée Brûlé
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

recommande l'acceptation de la demande d'autorisation de Viridis environnement Inc. concernant une utilisation autre que l'agriculture pour l'entreposage des matières résiduelles fertilisantes (MRF) jusqu'en 2020 dans un ouvrage de stockage étanche appartenant à la Ferme Porcivet sur le lot 158 P sur une superficie de 3200 m², conditionnellement au paiement par Viridis des frais de traitement de dossier à la municipalité.

14-10-165 : ADOPTION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 RIGIDBNY

Il est proposé par Monsieur Alain Désilets
et résolu unanimement que le Conseil

adopte les prévisions budgétaires 2015 de la RIGIBNY faisant état de revenus de 3 332 231 $, de dépenses de 3 417 444 $, d'une quote-part de 0,75$ par habitant et la contribution à la gestion des matières résiduelles à 125 $/unité d'occupation, soit 35 $ pour la collecte sélective et 90 $ pour la collecte, le traitement et l'enfouissement des ordures.

14-10-166 : APPROBATION D'UNE DEMANDE POUR UN CONTAINEUR DE REBUTS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT que la RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA offre aux municipalités de la MRC la possibilité d'avoir un containeur sans frais pour les rebuts de construction;

CONSIDÉRANT que nous avons un emplacement adéquat pour un tel containeur et que l'aménagement d'une rampe d'accès coûterait moins de 1000 $;

CONSIDÉRANT qu'un tel service correspond à réel besoin de nos citoyens en raison de la grande distance à parcourir pour aller porter, le samedi avant-midi seulement, les rebuts de construction à la Ville de Bécancour (secteur St-Grégoire);

Il est proposé par Madame Andrée Brûlé
et résolu unanimement que le Conseil

demande à la RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA d'installer un containeur de rebuts de construction dans la municipalité de Sainte-Eulalie.

14-10-167: AUTORISATION DE TRAVERSES ET DE PASSAGES CLUB MOTONEIGE CENTRE DU QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige du Centre du Québec renouvelle sa demande de l'année dernière en y ajoutant celle du rang 11 près de la ferme de Monsieur Jean Wyers.

Il est proposé par Monsieur Alain Désilets
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

approuve les traverses et passages de motoneige pour la saison 2014-2015 sur les routes de la municipalité, soit

1) La traverse du rang des Érables près des rangs des Épinettes et de la propriété de Monsieur André Houle;
2) La traverse du rang des Érables Est près des propriétés des Remorques Leblanc et de la Ferme Jovent;
3) La traverse du pont de la rivière-blanche dans le rang des Pins;

4) La traverse près de l'intersection du rang de la Chaussée et du rang des Plaines;
5) La traverse du rang des Cèdres près de la sortie 204 de l'autoroute 20;
6) Le passage sous l'autoroute 20 près de la sortie 204, soit la réunion des rangs des Plaines et des Cèdres.
7) Rang 11 près de la ferme M. Jean Wyers.

CORRESPONDANCE

- Donald Martel – PAARM indiquant une somme de 15K$ de subvention.
- AON-Hewitt – Indiquant la période, les modalités et les possibilités de changement de régime de retraite pour les employés.

14-10-168 : CONTRAT DE SERVICES JURIDIQUES

Il est proposé par Monsieur Alain Désilets
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

renouvelle les services de Bélanger Sauvé en tant qu'aviseur légal pour l municipalité en 2015 pour la somme de 500$.

14-10-169 : ANNULATION D'UNE RÉSOLUTION RELATIVEMENT AU COMMERCE DE BENOIT THIBODEAU

Yvon Douville, directeur général, dépose un courriel transmis le 6 octobre 2014 par Anne-Marie Désilets, inspectrice en bâtiments, relativement à l'affichage du commerce de Monsieur Thibodeau du 171 des plaines relatant des problèmes d' non-conformité de l'affichage en lien avec la résolution 14-04-072.

Madame Andrée Brûlé quitte son siège au cours de la discussion vers 21h et n'est donc pas présente lors du vote qui est pris vers 21h30.

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
Et résolu à la majorité des voix exprimées que le Conseil

Annule la résolution 14-04-072 du 10 avril 2014;

Maintient sa recommandation d'avoir un usage de vente d'éléments décoratif en fibre de verre ou en métal du 171 des plaines;

-en faveur de la résolution : Monsieur Steeve Raiche, Madame Marylène Fortier, Monsieur André DeMers.

-contre la résolution : Monsieur Alain Désilets

Résolution adoptée à trois contre un.

14-10-170 : PETITE SÉDUCTION

CONSIDÉRANT le succès obtenu par la Petite Séduction;

Il est proposé par Monsieur Alain Désilets
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

de féliciter les organisateurs de cet événement.

Les membres du Conseil applaudissent sur le champ les organisateurs présents de la Petite Séduction, ainsi que le reste de l'assistance.

2E PÉRIODE DE QUESTIONS

-Explication par rapport aux encombrants.
-Explications demandées pour le colportage de matériel incendie.
-Problème de chauffage dans le petit centre.

Levée de l'assemblée sur une proposition de Monsieur Alain Désilets à 21h30.

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du *Code municipal.*

André DeMers
Maire

Yvon Douville
Directeur général
secrétaire-trésorier